



Surface louée incohérente

Par **Bmax57**, le **18/08/2015** à **15:18**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai une question à titre d'information :

En février 2012, via un échange de mail et une visite, je signe une location de 30 m² comme stipulé dans l'offre par mail et sur le bail.

A ce jour, je vais bientôt déménager, de ce fait, le bailleur a émis une nouvelle annonce sur Internet indiquant que la location fait que 26 m².

Suis-je en droit de réclamer la différence de paiement?

De plus, lors de ma location, le chauffe-eau électrique est tombé en panne et a été remplacé par un beaucoup plus volumineux (perte de 2 m² sur la nouvelle installation), puis-je demander un geste sur les derniers mois à venir ?

En vous remerciant d'avance,

Max